

PANEL DU 5 OCTOBRE 2016

I. CONTEXTE

Selon les projections de l'INSD se basant sur les résultats de l'enquête statistique de 2006, au rythme de la croissance démographique de 3,1%, le Burkina Faso enregistre en moyenne 500 000 habitants supplémentaires par an. Le pays compterait ainsi 15 730 977 habitants en 2010 ; 18 450 494 habitants en 2015 et atteindrait 22 millions d'habitants en 2021. Par ailleurs, la population est majoritairement composée de jeunes avec 70% de la population ayant moins de 25 ans en 2015. Cette extrême jeunesse de la population couplée de sa croissance rapide génère une demande sociale élevée, particulièrement dans le secteur de l'éducation.

II. ETAT DES LIEUX DU SYSTEME EDUCATIF :

Le Burkina Faso de demain sera nécessairement le reflet de notre école d'aujourd'hui. Sa qualité, sa pertinence, son efficience détermineront la valeur des hommes et des femmes qui serviront le pays demain. La thématique que nous abordons est alors de la plus haute pertinence. L'éducation informelle - familiale, coutumière et religieuse - tend à être remplacée par l'éducation formelle. Beaucoup de parents délèguent leurs rôles aux enseignants oubliant que l'orientation actuelle du système fait plus de place à l'enseignement qu'à l'éducation. Les pauvres enseignants tentent de manager la diversité dans les classes mais sont vite rattrapés par les réalités. Comment l'école n'irait-elle pas à la faillite si tous les acteurs ne jouent pas pleinement leur rôle ? Il est temps que le débat soit engagé.

1.1. des indicateurs peu reluisants

La couverture scolaire au Burkina Faso est globalement plus faible que la moyenne des pays de CEDEAO à tous les niveaux d'enseignement. En regardant la moyenne de ces pays, le Burkina Faso présentait en 2013-14 une couverture scolaire environ 6 fois plus faible dans le préscolaire, 28% plus faible dans le primaire, 24% plus faible dans le post-primaire, et 2 fois plus faible dans le secondaire. L'efficacité interne et les enfants hors de l'école sont donc des défis à relever à tout prix.

Toutefois le taux d'accès au CP1 est quasiment proche de 100% en 2013-14. Il était de 77% environ en 2006-07 et a bien progressé pour atteindre près de 93% en 2012-13 avant de bondir à 97% en 2013-14. Mais ces valeurs ne signifient pas pour autant que le Burkina Faso est proche de l'accès universel à l'école.

Pour un taux d'accès de 97% au CPI, seulement 57% arrivent au CM2 (ou taux d'achèvement du cycle primaire). Ainsi, un peu plus de 43% des enfants n'atteignent toujours pas la fin du cycle primaire et ont donc très peu de chances d'acquérir les

compétences nécessaires pour être et rester alphabétisés pendant leur vie adulte. Les déperditions sont telles que sur 100 enfants qui entrent au CPI, 60 environ arrivent au CM2, 27 en classe de 3^{ème} et seulement 11 en terminal.

1.2. les problèmes liés à l'accès

1.2.1. de l'obligation scolaire et de la gratuité de l'école

La loi d'orientation de l'éducation stipule que l'obligation scolaire couvre la tranche d'âge de 6 à 16 ans. La gratuité quant à elle reste mal définie et constitue une pomme de discorde entre l'Etat et les parents d'élèves. En effet, la gratuité telle que proclamée n'est consacrée que dans les textes. Les parents sont toujours obligés de se cotiser pour venir en soutien aux écoles sinon la simple rupture de craie peut bloquer le travail scolaire. Il y a donc comme un hiatus entre le discours politique et les faits.

1.2.2. les problèmes liés aux infrastructures

Dans quelle mesure le système éducatif répond-t-il aux besoins quantitatifs d'éducation de la population? Le système arrive-t-il à admettre ceux qui doivent y être, mais aussi à les maintenir jusqu'au bout des cycles entamés? Telles sont les interrogations légitimes qu'on est en droit de formuler.

La tranche d'âge de 6-11 ans, c'est-à-dire la population scolarisable est estimée à 3 125 631. Le système éducatif 2 594 024 sont à l'école. Ce qui veut dire que 531 607 sont hors du système. Cela montre que le pays ne dispose pas d'assez de places pour tous les enfants d'âge scolaire. Le pays se plait à mettre en avant le taux brut de scolarisation alors que ce taux cache la réalité. Le taux net serait mieux indiqué car il est un indicateur de participation qui renseigne la part de la population d'âge scolaire officiel qui fréquente effectivement l'école.

C'est pourquoi, en dépit des évolutions positives dans les effectifs scolarisés l'admission et la rétention dans les cycles restent encore à améliorer significativement:

- Tous les enfants n'accèdent pas à l'école
- Plus de 40% des enfants n'achèvent pas le primaire
- Près de 75% des enfants n'achèvent pas le post-primaire
- Seulement 9% des enfants arrivent en fin du secondaire.

En réalité plus de la moitié des enfants d'âges scolarisables du primaire sont hors de l'école. Cela est consécutif à la très grande déperdition et à l'incapacité à accueillir tous les enfants. Or le Burkina Faso s'est engagé à assurer un achèvement universel du primaire à l'horizon 2015. Ce rendez-vous n'a pu être tenu.

1.3. les problèmes liés à la qualité de l'éducation

1.3.1. la qualité des apprentissages

En ce qui concerne la qualité de l'éducation, il est indéniable qu'aujourd'hui un élève qui termine le cours moyen sait à peine lire et comprendre un texte. Il est même établi que si cet élève en fin de « cours moyen » quitte l'école pendant deux ou trois années, il redevient un analphabète complet, alors que théoriquement tout élève qui a fréquenté l'école jusqu'au « cours élémentaire » est censé être définitivement alphabétisé. Après avoir achevé le primaire donc, plus de la moitié des adultes de 22-44 ans ne sait toujours pas lire:

- 46% dans la population masculine
- 62% dans la population féminine

1.3.2. une absence de plan de formation continue et une qualification des personnels qui demandent à être améliorées

Parler de la qualité de l'éducation c'est aussi se soucier de la formation initiale et continue des personnels qui participe du perfectionnement professionnel.

Il est regrettable de constater qu'il n'existe en réalité aucune stratégie de formation continue des enseignants digne de ce nom chez nous. La stratégie conçue en 2003¹ et qui peut être qualifiée d'un plan cohérent de formation continue n'a jamais été opérationnelle. Elle prévoyait des bassins de formation autour des ENEP qui d'ailleurs avaient vu leurs attributions renforcées pour prendre en charge cette dimension de la formation. Les vacances avaient été ciblées pour des regroupements afin de perturber le moins possible les enseignements-apprentissages. Pour des questions financières elle a été mise dans les tiroirs. Aujourd'hui il n'y a plus de stages de recyclage ni de GAP. Il est juste de reconnaître que les GAP sont les cadres par excellence du donné et du recevoir en matière pédagogique. Véritables creusets où les plus anciens partageaient avec les plus jeunes leurs expériences, les GAP ont été supprimés eux aussi, pour des questions de moyens financiers. Les conférences pédagogiques sont, elles, organisées bon an mal an avec beaucoup de difficultés surtout dans les grands centres urbains.

1.3.3. les problèmes d'encadrement pédagogique

Que dire de l'encadrement pédagogique ? L'effet de l'inspection des enseignants sur leur rendement est indéniable. Les visites de classes qui sont des visites effectuées dans les classes par le directeur, le conseiller pédagogique ou l'inspecteur pendant que l'enseignant assure son cours vise à aider celui-ci à améliorer sa pratique. En temps normal, au cours d'une année scolaire chaque enseignant a droit à au moins

une visite. Moins de 5% en reçoivent présentement. Cet encadrement pédagogique est rendu difficile en raison d'une insuffisance de dotation des CEB en carburant. Le boycott de la rentrée administrative et pédagogique pour cette rentrée 2016/2017 par les encadreurs est très illustratif de la démission de l'Etat à ce niveau. En effet, les CEB manquent du minimum pour fonctionner encore moins pour faire de l'encadrement. Pourtant il est établi que l'inspection conduit à une amélioration des acquisitions scolaires chez les élèves. L'effort de l'encadrement pédagogique doit être poursuivi, d'autant plus que c'est une mesure qui vise à contrôler de près les réalités dans les classes. Cette mesure permettra entre autres de voir l'écart entre le programme officiel (curriculum officiel) et le programme réalisé (curriculum réalisé). A quel degré les enseignants respectent-ils le programme officiel etc. ?

1.3.4. les problèmes de motivation des personnels de l'éducation

1.4. les problèmes de pilotage du système éducatif

aborder les défis de l'éducation en occultant la grande problématique du pilotage, c'est délibérément choisir de jouer la politique de l'autruche. A dire vrai

1.4.1. des réformes du système éducatif jamais abouties

1.4.2. une politique éducative sous la coupe réglée des PTF

Depuis 1988, la politique éducative du Burkina Faso repose sur l'application du programme d'ajustements structurels imposés par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI).

L'ajustement du système d'éducation et de formation comporte deux volets : la diversification des sources de financement et la maîtrise des coûts unitaires qui consiste à réduire les salaires des enseignants et faire prendre en charge par les bénéficiaires de l'éducation que sont les élèves et leurs parents une part importante des charges éducatives.

A terme le programme d'ajustement structurel vise la privatisation à grande échelle de l'école burkinabé et le désengagement de l'Etat des charges éducatives.

Au primaire, le Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) 2002-2010 qui avait pour ambition d'assurer l'accès, la qualité et une meilleure gestion de l'éducation prévoit de :

- faire participer les jeunes écoliers aux activités productives de leur communauté afin de contribuer à une meilleure prise en charge de l'école ;
- mettre au point un cadre juridique de recrutement et de gestion des nouveaux maîtres ;

- exploiter ce cadre juridique de gestion des maîtres pour la mise en place et le suivi de diverses modalités de recrutement des maîtres par les collectivités décentralisées, les ONG et le privé.
- Un projet de statut devant régir les nouveaux enseignants à partir de la rentrée scolaire 2002-2003 a été rédigé. Ces derniers ne devraient pas avoir un salaire mais à un pécule mensuel de 50 000 FCFA soit environ 77 Euros.
- Ils ne devraient bénéficier ni de droit à pension ni de grève ni de contestation. Ce projet a été mis en échec grâce à la détermination des syndicats.
- Le PDDEB entendait faire participer les communautés de façon plus importante à l'effort de construction des écoles ;
- déléguer le recrutement des maîtres aux communautés qui seront parfois pris en charge directement par celles-ci ;
- faire organiser le recrutement, la formation et la gestion de la carrière des enseignants par les communautés de base ;
- améliorer et renforcer la participation des collectivités à la prise en charge administrative, financière et pédagogiques des écoles;
- créer un fonds d'appui pour l'octroi de subvention aux initiatives privées situées dans les zones particulièrement défavorisées ;
- mettre en place des mesures incitatives susceptibles d'encourager la création et le bon fonctionnement d'écoles privées ;

Le gouvernement lui-même préconisait de revoir sa politique de rémunération et de gestion des enseignants pour les mettre en rapport avec les possibilités budgétaires en tenant compte du nouveau cadre réglementaire développé à partir de l'expérience des écoles satellites. Les enseignants de ces écoles satellites étaient payés à 30 000 FCFA soit environ 45 Euros.

Toutes ces mesures devraient voir le jour avec la décentralisation qui prévoit le transfert de la gestion de l'enseignement de base aux collectivités locales avec toutes les conséquences que cela comporte. Celle-ci a connu un début d'application avec le transfert des compétences et des ressources au niveau du préscolaire, de l'enseignement de base et de l'alphabétisation aux communes urbaines par décret. Cf. décret N°2006-209/PRES/PM/MATD/MFB/MEBA/MASSN/MJE/MCAT/MSL en date du 30 juin 2006.

Les compétences ci-dessous sont transférées aux communes urbaines :

- la prise en charge du développement de l'enseignement préscolaire : acquisition, construction et gestion des établissements préscolaires ;

- la prise en charge du développement de l'enseignement primaire dans le ressort communal : construction ou acquisition et gestion des écoles primaires ;
- la prise en charge du développement de l'alphabétisation : construction ou acquisition et gestion des centres permanents d'alphabétisation fonctionnelle (Art. 4).

Le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales est régi par la règle de la progressivité (Art.3). Ce qui ouvre la porte grandement ouverte au désengagement de l'Etat des charges éducatives.

Selon le rapport sur l'évaluation conjointe de l'appui extérieur à l'éducation de base, (septembre 2003), il ressort que les efforts en vue de remettre les responsabilités d'administration et de soutien financier de l'éducation entre les mains des collectivités locales posent un gros problème en raison de la pauvreté de nombreuses collectivités et de leur niveau élevé d'analphabétisme P.106.

1.4.3. une organisation administrative incapable de fédérer les efforts de tous les acteurs

1.5. l'épineuse question du financement et la gestion de l'éducation

Le rapport d'état de système éducatif nationale (RESEN) 2015 révèle qu'il y a une forte augmentation des dépenses publiques d'éducation.et un arbitrage intra sectoriel favorable à l'enseignement primaire qui place le Burkina Faso parmi les pays qui financent le plus l'enseignement primaire. En effet, la répartition des dépenses courantes publiques d'éducation se présente ainsi :

	Répartition de dépenses courantes publiques d'éducation
Préscolaire	0,5%
AENF	1,4%
Primaire	61,2%
Post-primaire	9,4%
Secondaire général	3,8%
ESTP (court)	0,4%
ESTP (moyen et long)	1,2%
Supérieur	17,7%

Formation professionnelle	3,9%
Education spécialisée	0,7%
Total	100%

Comme l'indique effectivement ce tableau,

- 61% des dépenses courantes publiques d'éducation vont à l'enseignement primaire.
- L'enseignement supérieur bénéficie de 18% des dépenses courantes publiques d'éducation et est le deuxième niveau qui reçoit le plus de ressources publiques.
- Le préscolaire et l'éducation non formelle sont les sous-secteurs les plus défavorisés avec ensemble moins de 4% des dépenses courantes publiques du secteur.

Une redistribution des ressources accordant plus d'importance à ces sous-secteurs et au post-primaire s'avèrent nécessaire dans la perspective de la réforme et de l'atteinte des objectifs du développement durable

II. Principaux obstacles et problèmes rencontrés du fait de la responsabilité de l'autorité politique

L'Etat a un rôle central pour définir et adapter le fonctionnement du système éducatif et les contenus enseignés aux réalités du pays et aux aspirations de ses citoyens. Il a la responsabilité de contrer les déterminismes sociaux et réduire les fractures économiques, sociales et culturelles dans le respect de la diversité culturelle, en concertation avec la société civile. Il doit garantir que l'éducation ne soit pas instrumentalisée par les acteurs économiques et que soient appliqués les principes soutenant la démocratie, tels que les principes de transparence, participation et responsabilité.

Il est fort regrettable que le droit à l'éducation pour tous ne soit pas garanti partout, et en particulier les principes d'inclusion, de non-discrimination, d'équité, d'égalité des genres et de qualité dans l'éducation. Les conditions de travail et de rémunération des personnels de l'éducation sont souvent trop dégradées pour susciter les vocations ou permettre l'exercice même de la fonction enseignante.

Il existe dans le secteur de l'éducation, un manque d'engagement de l'Etat, qui ne remplit pas ses obligations quant au droit à l'éducation pour l'ensemble de la population. Ce désengagement se traduit souvent par le fait que l'Etat se décharge de ses responsabilités sur le secteur privé, y compris commercial et/ou payant, au mépris du droit à l'éducation.

Des établissements privés à but commercial apparaissent et prolifèrent dans de tout le pays, accentuant encore davantage les risques pesant sur les

objectifs de l'éducation publique gratuite et de qualité pour tous, notamment celui de voir l'éducation non plus considérée comme un service public et un droit humain, mais comme un produit marchand.

Cette marchandisation de l'éducation et sa privatisation rapide ces vingt dernières années est à la fois le résultat du manque d'écoles publiques et de structures éducatives de qualité dans certaines régions, dû à un manque de volonté politique, et de choix politiques encourageant ou soutenant directement l'éducation privée, (en témoigne les multiples subventions accordées par l'Etat aux privés confessionnels et laïcs) notamment les multinationales de l'éducation, comme solution de remplacement de l'éducation publique.

L'utilisation du français, langue étrangère comme médium d'enseignement reste un grand handicap. L'Homme détient sa valeur de son éducation holistique, une éducation à la fois informelle et formelle qui puise son essence de la tradition et la culture, une tradition et une culture véhiculées par nos langues nationales qui méritent d'être enseignées dans nos écoles pour leurs richesses. Comme l'a relevé NAPON, A. (2001), « ... l'Etat burkinabè lui-même a peur de ses langues nationales ». L'éducation à l'amour de nos langues nationales et l'enseignement de ces langues sont pourtant le fondement d'une participation véritable au processus démocratique et à la vie socio-économique dans notre pays. Des études ont aussi prouvé que les apprenants apprennent mieux à partir de leurs langues nationales (KI-ZERBO, J. 1996 ; NIKIEMA, N. 2003 ; NAPON, A. 2004 ; GUISSOU B. 2007 ; CONGO, A.C 2007). Une politique linguistique est donc à envisager de notre point de vue pour l'éducation des enfants et des populations burkinabè. Il faudra pour cela du courage politique, de l'engagement et de la persévérance.

En outre, la fonction sociale de l'école au Burkina Faso semble être réduite à l'éducation de base qui mobilise plus d'attention et de ressources tandis que le préscolaire qui pose les bases de tous les apprentissages, les enseignements secondaire et supérieur qui sont censés être les cycles terminaux et qui forment entre autre les enseignants, les encadreurs et les gestionnaires du système éducatif sont relégués au second plan. Les finalités de l'École, qu'elle soit préscolaire, primaire, secondaire ou supérieure, sont la transmission d'une culture, la transmission de vertus et de valeurs à l'individu pour ne citer que ces exemples. Elle a aussi pour but la formation et l'insertion socio-professionnelle harmonieuse de l'Homme dans son milieu de vie. Nous avons malheureusement assisté à une perte quasiment généralisée des valeurs cardinales du Burkindi telles que les valeurs de citoyenneté, de civisme, d'intégrité, de solidarité ces dernières décennies, surtout dans les écoles sous le regard impuissants des enseignants et le silence coupable des dirigeants.

L'insuffisance de repères pour la jeunesse, la médiatisation à outrance de valeurs étrangères, la corruption, l'enrichissement illicite, la crise de l'autorité parentale et étatique en ont été les facteurs favorisants. Les réformes successives de l'éducation n'ont pas assez pris en compte ces facteurs endogènes et exogènes à l'école burkinabè. D'une réforme du système éducatif à une autre, aucune politique

éducative n'a su véritablement faire de l'école burkinabè une école qui prépare l'enfant à ses devoirs mais plutôt qui lui donne tous les droits, même de serrer les colles de son enseignant sans être inquiété. Les expérimentations d'innovations se sont aussi succédées sans une politique d'anticipation et d'évaluation d'efficacité. Des programmes sont restés trop surchargés ne permettant nullement des acquisitions solides. L'école burkinabè ne parvient plus à endiguer les inégalités sociales qui brident notre jeunesse et obstruent son horizon. L'enseignement supérieur est un exemple patent de ces inégalités qu'il faut contenir. Le système LMD instauré dans les universités manque de ressources humaines, infrastructurelles et matérielles pour se concrétiser.

A ces obstacles majeurs s'ajoutent :

- l'inadaptation de la politique éducative aux réalités socioéconomiques du pays ;
- la faible implication de la société civile et particulièrement des syndicats à l'élaboration des politiques éducatives ;
- ;
- les nominations de complaisance aux postes de responsabilité ;
- la mauvaise gestion du personnel;
- la mauvaise gestion des ressources allouées à l'éducation ; L'audit du PDDEB réalisé en 2005, a fait observer de graves manquements, plus de 4 milliards de francs CFA d'injustifiés. Celui du PDSEB réalisé en 2013 en a fait ressortir plus de 3 milliards;
- la création de nouveaux types d'écoles (écoles satellites, écoles communautaires) qui emploient des enseignants non qualifiés et de faibles niveaux avec des salaires de misère. A la rentrée scolaire 2005-2006, les statistiques de la Direction Générale de l'enseignement de Base ont fait ressortir 1340 enseignants de ce type ;
- les effectifs pléthoriques (dans certaines zones urbaines et semi urbaines, on dénombre des classes avec des effectifs variant entre 100 et 200 élèves, voir plus au primaire; entre 80 et 150 au secondaire et plus l'introduction des systèmes de classe à double flux et classes multigrades défavorisant les élèves qui subissent ce type d'enseignement comparativement à ceux des écoles classiques (21 heures de temps d'apprentissage pour les classes à double flux contre 42 heures pour les écoles classiques ;

- de nombreuses classes sont sous paillotes ou sous hangars : selon les statistiques du MEBA, plus de 3000 salles étaient dans ces conditions à la rentrée scolaire 2015-2016 ;
- l'insuffisance des manuels scolaires (1 livre de lecture pour deux élèves et des livres que les élèves ne peuvent pas apporter à la maison) ;